



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Séance du 7 juillet 2026

N° du rapport : 41\2026
Objet : **Convention de financement PRE / CESAM**
Service instructeur : Politique de la ville et accompagnement éducatif
Rubrique : Administration / Finances

Synthèse

Par délibération du Conseil d'administration du 7 décembre 2023, le CCAS de la ville de Dijon met en œuvre le Programme de Réussite Educative de la ville de Dijon.

Depuis 2006, le dispositif cible les jeunes domiciliés dans les quartiers prioritaires de la Ville (Fontaine d'Ouche et des Grésilles) et/ou scolarisés dans un établissement scolaire classé Réseau d'Education Prioritaire de la Ville de Dijon.

Entre 2016 et 2020, grâce à la volonté politique de la Municipalité, le dispositif s'est étendu à l'intégralité du territoire.

En 2025, 630 enfants ont été accompagnés dans le cadre d'un parcours individualisé.

La notion de réussite éducative est ici une notion bien plus large et complète que la seule réussite scolaire et prend en compte les aspects sociaux, culturels, sanitaires et périscolaires des jeunes concernés.

La mise en place de parcours personnalisés permet une prise en charge individualisée et globale de l'enfant au regard de ses besoins et de ses problématiques propres, en veillant à la mobilisation des parents qui peuvent être accompagnés dans la fonction parentale.

C'est dans ce cadre que la PRE propose de renforcer la parentalité à travers le développement de la maîtrise de la langue française.

Une convention de financement entre le CCAS et le CESAM prévoit la réalisation d'une prestation de formation et d'accompagnement des parents dans le cadre du Programme de Réussite Educative de la ville de Dijon. Cette prestation concerne la mise en œuvre de l'action "Ateliers Socio-linguistiques à visée parentalité » et porte sur les compétences linguistiques nécessaires à l'accompagnement de la scolarité des enfants.

Les objectifs sont les suivants :

- un premier apprentissage de la langue française et des repères socio-linguistiques,
- une sensibilisation au fonctionnement des services publics et aux exigences de la scolarité des enfants à l'école primaire et au collège,
- une orientation vers les dispositifs d'insertion proposés par le prestataire ou tout autre organisme qualifié.

Quatre ateliers seront mis en place à destination des parents accompagnés dans le cadre du PRE de la ville de Dijon : un atelier à l'école élémentaire Darcy (quartier Centre-Ville), deux ateliers à l'école élémentaire Champollion (quartier des Grésilles) et un atelier à la médiathèque Champollion (quartier des Grésilles).

La prestation sera réglée sur présentation d'une facture tous les trimestres (31 000 € en 2022).

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de :

- approuver la convention jointe au présent rapport ;
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à signer la convention jointe au présent rapport et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuver le paiement de cette prestation ;
- prélever cette somme sur le budget de l'exercice 2026 du CCAS de la ville de Dijon.